

Élections des membres de la chambre d'agriculture du Rhône du 31 janvier 2019

Collège des « **Propriétaires et usufruitiers** »
(collège 2)

Liste « titre de la liste » (facultatif mais conseillé) :

Organisation(s) syndicale(s) ou professionnelle(s) au nom de laquelle ou desquelles elle se présente (1) :

N° candidat	Civilité	Nom (celui qui figurera sur le bulletin de vote)	Prénom	Commune d'inscription
1				
Noms supplémentaires				
2				
3				

Parmi les candidats doivent figurer au moins un candidat de chaque sexe.

Le Mandataire :

Signature :

A cette déclaration de candidatures doivent être joints :
- la copie d'une pièce d'identité de chaque candidat
- la procuration écrite et signée donnée au mandataire par chaque candidat